

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

-----  
MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA  
JUSTICE

-----  
DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

-----  
DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE  
-----

du 15/12/79  
DECRET N° 79/698 /MJT.DGTFP.DFP/

Portant reclassement et nomination de  
certains Instituteurs Principaux titu-  
laires du Certificat d'Aptitude à l'Inse-  
pection de l'Enseignement Primaire  
(CAIEP).-

-----  
LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU  
GOUVERNEMENT  
-----

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des  
fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;  
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur  
la solde des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des  
rémunérations des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchi-  
sation des diverses catégories des cadres ;  
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories  
et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 por-  
tant statut général des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun  
des cadres de l'Enseignement ;  
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la  
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires  
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière  
et reclassements, notamment en son article 1er paragraphe 2 ;  
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et rempla-  
çant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les  
échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomina-  
tion et à la Révocation des fonctionnaires des cadres de la catégo-  
rie A ;  
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du  
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
(/u le décret n° 79/155 du 4.4.79 portant nomination des  
Membres du Conseil des Ministres ;  
(/u l'arrêté n° 7413/MEN-DAAF du 15.9.77 portant promotion  
des fonctionnaires des cadres des Services Sociaux (Enseignement) ;  
(/u l'additif n° 1698 à l'arrêté n° 6466/MEPS-DAAF du 17.3.  
1977 portant promotion des fonctionnaires des cadres des Services  
Sociaux (Enseignement) ;  
(/u la lettre n° 229/MEN-SGEN-DPAA du 3.2.79 du Directeur  
du Personnel et des Affaires Administratives nous transmettant les  
dossiers des intéressés ;  
(/u les demandes des intéressés ;  
Attendu que les intéressés sont bien titulaires du Certifi-  
cat d'Aptitude à l'Inspection de l'Enseignement Primaire (CAIEP) ;

D. B.

D.C.F.

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret n° 64/165/FP du 22.5.64 susvisé, Les instituteurs Principaux des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement) dont les noms suivent, titulaire du Certificat d'Aptitude à l'Inspection de l'Enseignement Primaire (CAIEP) session de Juin 1978, délivré par l'INSSSED de l'Université Marien NGOUABI, sont reclassés à la catégorie A, hiérarchie I des cadres des Services Sociaux (Enseignement) et nommés Inspecteurs de l'Enseignement Primaire comme suit :

Au 3° échelon, indice 1010 ACC : Néant

- PAKA-DJIMBI Bernard, Instituteur Principal 4ème échelon

Au 4° échelon, indice 1110 ACC=Néant

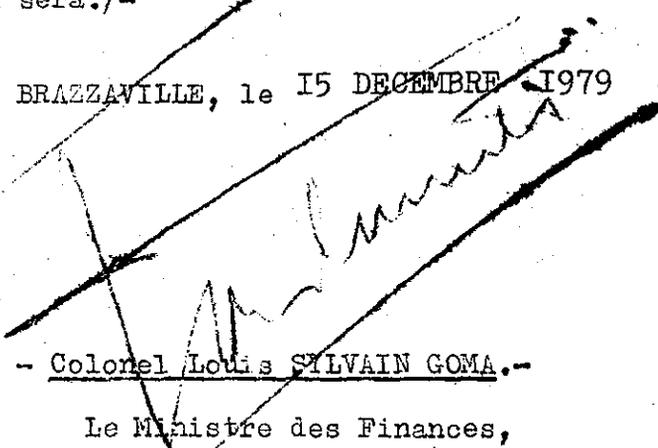
- LOEMBA Auguste-Léon, Instituteur Principal 5° échelon.

ARTICLE 2.- : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de la solde que l'ancienneté pour compter des dates effectives de reprise de service des intéressés, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

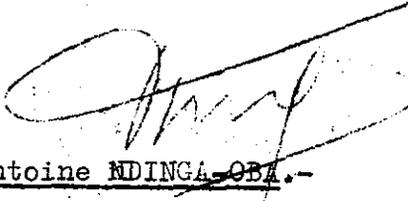
BRAZZAVILLE, le 15 DECEMBRE 1979

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Education  
Nationale,

  
- Colonel Louis SILVAIN GOMA.-

Le Ministre des Finances,

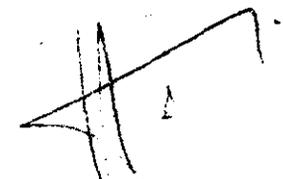
  
- Antoine NDINGA-GBA.-

  
- Henri LOPES.-

Le Ministre du Travail et de la  
Justice, Garde des Sceaux,

AMPLIATIONS :

- JORPC..... 1
- DGTEP/DFP/..... 3
- D.B..... 3
- D.C.F..... 1
- DPAA..... 4
- Intéressés..... 2
- Dossiers..... 6
- SGCM/BC..... 3
- MEN..... 3

  
- Victor TAMBA-TAMBA.-